Ephémères

N°199 - Mars 2014

CREPAN
Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature

Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Basse-Normandie

154 rue d'Authie 14 000 Caen – Tel : 02 31 38 25 60 - crepan@gmail.com

site : crepan.free.fr envoyé à 1500 destinataires directs

France Nature Environnement

Editorial, Claudine Joly, Présidente

Pour une fois agriculteurs, représentants des associations de protection de la nature et décideurs locaux semblent d'accord : sauvons l'élevage à l'herbe de notre région et du même coup notre beau paysage de bocage. Comment ? Les financements européens suffiront-ils à compenser les pertes de revenu élevage / céréales ? On attend les chiffres précis des soutiens et les cofinanceurs nécessaires. Ce serait bien d'être efficace car le bocage bas normand a perdu 40% de son linéaire de haies de 1972 à 2006 (soit 2700 km / an de moyenne) puis 1000 km / an (source diagnostic territorial SRCE 2013), et on nous dit que nous sommes impatients !?

Sommaire

-Viticulteur au tribunal : pas si simple!
- Un indicateur qui dit tout et son contraire : il faut oser!
- Licco : Littoraux et Changements côtiers
- Les messicoles
- GDE Guy Dauphin Environnement Les 20 ans du CEN
- Gaz de schiste
- Le mois de février a été faste pour les ormes
- La biodiversité c'est maintenant!
- Pesticides dans les zones non agricoles : jardins, espaces verts, voies ferrées...

Oyez oyez jardiniers et jardinières !

Réseau jardin — Jarno Deguy

Le printemps approche (même si il semble déjà là !) et apporte son lot de travail - plaisir au jardin. Le CREPAN continue son action en direction des jardiniers et vous propose de venir nous rejoindre durant nos animations qui débutent le 1er mars. N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site internet ou notre page facebook pour connaitre l'ensemble des animations que nous proposons durant l'année 2014 !

Le Calendrier

Sam 29 Mars PBZ n°10: RDV a l'office du tourisme de St Aubin/Mer à 14h30. Zoom sur les œufs de la mer!

Sam 26 Avril: PBZ n°11 :à Ouistreham RDV à l'Office du tourisme à l'entrée principale de la plage à 14h30.
ZOOM sur la biodiversité vue par une récapitulation des 10 premiers PBZ

Merc 2 Avril: Animations « Nature en ville » - Parc rue Venelle aux champs

Sam 5 et Dim 6 Avril : Retrouvez nous place St Sauveur et parc Claude Decaen pour le festival Système [D]!

Tous les détails sont sur éco BN
L'agenda participatif de l'écologie Bas-Normande créé et modéré par le CREPAN-FNE

Et plein d'autres évènements encore

Viticulteur au tribunal : pas si simple

Réseau agriculture Claudine Joly

Un viticulteur de Côte d'Or a fait la une de la presse en refusant de traiter ses vignes par un insecticide alors que ce traitement était rendu obligatoire par Arrêté Préfectoral suite à des diagnostics dans le département d'une maladie contagieuse réglementée : la flavescence dorée transmise par un insecte piqueur.

Le refus était lié au fait que son exploitation cultivée de façon très respectueuse de l'environnement était basée sur le développement d'une faune auxiliaire très variée et que même un traitement utilisé classiquement en agriculture biologique et considéré comme valide par la réglementation mettait en danger l'équilibre biologique de son exploitation. Problème : peut-on prendre le risque de laisser circuler le parasite ? Comment évaluer ce risque pour ne traiter que si cela est vraiment nécessaire et seulement où cela est nécessaire ? Peut-on laisser chacun décider de ce qu'il doit faire chez lui en cas de maladie contagieuse vraiment dangereuse pour les autres exploitants ? Pas simple !

Laisser chacun faire comme il veut chez lui, dans certains cas, cela n'est vraiment pas acceptable et même dangereux mais dans ce cas, il semble que le préfet ait appliqué le principe de précaution à sa manière : dans le doute, on traite tout ! Fallait-il vraiment pour cela compromettre 30 ans de travail sur cette exploitation ? A voir de plus près : situation des parcelles où les cas ont été diagnostiqués par rapport à cette exploitation et utilisation effective de pratiques alternatives (pièges à insectes, pulvérisation d'argile, …) non homologuées certes mais dont il faudrait justement et rapidement évaluer l'efficacité.

Espérons que la réaction de soutien importante autour de cet agriculteur éveillera l'attention des préfets lors de la rédaction des prochains arrêtés, il faut aussi que ce buzz médiatique fasse avancer par le soutien de l'état l'homologation de pratiques alternatives vraiment peu impactantes comme l'argile, le sucre, le vinaigre… dont les dossiers sont en attente à Bruxelles, dommage ! Avançons sur ces sujets svp malgré le manque de rentabilité de ce type de produits pour les distributeurs, c'est justement là que l'Etat doit intervenir.

Un indicateur qui dit tout et son contraire : il faut oser!

Réseau eau Claudine Joly

Lors d'une très officielle réunion le 09 décembre dernier au Ministère de l'Agriculture, un indicateur de suivi de l'impact des pesticides sur la qualité de l'eau a été présenté. Il indiquait une baisse de 20% de l'impact (évalué par le niveau de présence quantifié combiné avec l'appréciation du risque par la dose sans effet) des pesticides dans l'eau entre les années 2008 et 2011. Bien, on avance enfin, on est contents !

A lire un peu plus loin dans le texte, on voit que l'on a des problèmes d'analyse pour 31 % des doses de pesticides utilisées sur le territoire (seuil de quantification supérieur au seuil de toxicité) et même que 9 % de ces doses ne sont carrément pas recherchées.

Enfin, il est dit que ce sont parmi ces substances que l'on trouve les plus écotoxiques et que leur usage augmente ces dernières années !

Finalement pas rassurant du tout sur notre connaissance des impacts des pesticides sur le milieu aquatique ! Et pour notre eau de boisson ?

Là pas de problème avec la réglementation, le seuil officiel pour le respect de notre santé est de 0,1 microgramme par litre, très au dessus des seuils d'écotoxicité de certaines molécules (certains seuils sont en dessous du nanogramme / litre en particulier pour les insecticides récents). Mais quel peut être l'impact pour notre santé à long cours, à faible dose et en cocktail de molécules ? Qui le sait ? L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) y travaille …..

Licco : Littoraux et Changements côtiers

Réseau mer et littoral

Anne-Marie Duchemin

Licco : Littoraux et Changements côtiers.

Projet franco- britannique, soutenu par des fonds européens, ayant pour objet d'analyser les changements du trait de côte, liés aux dérèglements climatiques que nous constatons tous.

La Basse Normandie est très concernée par ces faits, particulièrement sur les 4 sites suivants : d'ouest en est la vallée de la Sienne, les marais arrière - littoraux du Cap Lévy à Barfleur, la baie des Veys et l'estuaire de l'Orne.

Les partenaires sont le Conservatoire du Littoral, l'équipe universitaire caennaise du Cerrev : Centre d'études sur les risques et les vulnérabilités.

Sont invités les acteurs suivants : élus, usagers : pêcheurs, agriculteurs voire chasseurs, mais aussi les représentants associatifs impliqués dans la protection de la nature. J'ai été conviée pour représenter Cotentin Nature Qualité de Vie.

Depuis 2011, 3 rencontres ont eu lieu sur chacun des sites en question. Les présentations sont claires, de grande qualité et permettent des échanges ouverts.

Ce mois de février ont lieu des rendez vous à Saint Pierre Eglise et dans les autres lieux concernés.

La répétition des tempêtes donnent à ces exercices une portée d'autant plus grande.

N'oublions pas qu'en février 2015 aura lieu une grande marée avec coefficient 120.

Les changements attendus des conseils municipaux justifieront d'autres rencontres, avec les élus en juin et espérons le vers le grand public à l'automne prochain.

La responsabilité des digues de protection incombe encore à des syndicats de riverains et sera une compétence des communautés de communes à partir de 2016.

Il s'agit de bien comprendre les évolutions du trait de côte et à terme devant les coûts élevés de la protection des biens et des personnes de préparer et faire admettre les choix acceptables par la société.

De nombreux problèmes se posent, les compagnies d'assurance refusent d'assurer les risques de submersion, la responsabilité des élus accordant des permis de construire trop près de la mer est impliquée pénalement en cas d'accident, mais pour les constructions plus anciennes, qui sont les responsables ?

Résidence les pieds dans l'eau ou y compris la tête?

Pour en savoir plus rdv sur www.licco.eu

Les Messicoles

Réseau jardin

Silvain Girodon

Ça y est la variété ancienne de blé que le réseau jardin du crepan a semé au jardin-parc de la venelle au champs (le nom est des plus appropriés non ?) a levé. Si le temps nous reste clément, nous devrions cet été avoir un beau mini champs de blé.

Petites surprises : des messicoles nous émerveilleront : rouges, bleues, blanches et dorées. Mais, c'est quoi des messicoles ? Pour ceux d'entre vous qui entendent encore le latin, ils auront traduit " plantes habitant dans les moissons".

Papaver rhoeas, Matricaria recutita, Centaurea cyanus, Agrostemma githago, Chrysanthemum segetum, vous les connaissez forcément pour les avoir rencontrés autrefois quand les champs de blés n'étaient pas encore devenus, sous la pression des pesticides ces surfaces uniformes, blondes, sans biodiversité. Aujourd'hui un grand nombre de ces messicoles sont en voie de raréfaction. Le CREPAN a choisi de les faire redécouvrir aux caennais.

GDE Guy Dauphin Environnement

Réseau déchets

Silvain Girodon

Le 13 mars prochain, l'entreprise GDE sera jugée pour une décharge présumée illégale de 37 000 tonnes de résidus de broyage automobile à Versainville dans le Calvados. Dans cette affaire, GDE a reconnu sa responsabilité. La découverte de cette décharge sauvage de 2,43 hectares et de 6 à 7 mètres de haut date de 2008, sur le terrain d'une "brocante" !

Il faut dire qu' échapper à la taxe sur les activités polluantes de 37 euros la tonne est bien lucratif. Faites le calcul : environ 1 million 370 000 euros de gagné sur le dos du contribuable normand en polluant sans vergogne. Car, il faut bien le dire, derrière toutes les affaires liées à GDE, il y a l'appât du gain.

"Il était une fois un ferrailleur en Normandie qui s'appelait Guy Dauphin. Dauphin comme l'aimable cétacé, ami de l'homme, Oum, Galac, Flipper, vous voyez ? " Sauf que là, on n'y est plus du tout. Jugez plutôt.

Claude Dauphin, fils de son père, principal actionnaire de GDE, filiale française du groupe ECORE, basé à Lucerne en Suisse (on se demande bien pourquoi ???) et détenue par une holding à Amsterdam (là on cherche vraiment pourquoi) est trader en matières premières. Il est aussi le fondateur de TRAFIGURA, entreprise de courtage pétrolier et géant du négoce international de matières premières (CA 2012 : 120 milliards de dollars). TRAFIGURA, qui tout en niant sa responsabilité directe fut condamnée à Abidjan et à Amsterdam dans l'affaire du cargo Probo Caola qui avait abandonné des déchets toxiques en Côte d'Ivoire provoquant la mort de 17 personnes et l'intoxication de 100 000 autres.

Or donc, notre Dauphin a créé TRAFIGURA, condamnée par la justice américaine pour avoir revendu illégalement du pétrole irakien pendant l'embargo. TRAFIGURA, suspectée par l'Onu d'avoir commercé avec une entreprise impliquée dans le programme nucléaire iranien malgré les sanctions internationales.

Quel rapport avec Nonant le pin et Versainville, petite communes normandes ? Mêmes personnages, mêmes sociétés, mêmes procédés, mêmes conséquences dramatiques pour les populations et l'environnement !

Et pour couronner le tout, la société mère est immatriculée à Singapour et n'a donc pas de comptes à rendre aux actionnaires ou investisseurs ! C'est bien vu non ? normal puisque Claude Dauphin est aussi l'auteur du Guide vraiment pratique des paradis fiscaux toujours en librairie pour 49.50 euros. Y a pas de petit profit !

Les 20 ans du Conservatoire des Espèces Naturelles

Conservatoire d'espaces naturels Basse-Normandie

Mars est le mois de lancement des 45 animations gratuites à la découverte des sites du Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie. Programmées dans le cadre des 20 ans du Conservatoire, ces animations se dérouleront dans toute la région. Le programme complet vous sera diffusé très prochainement, mais en attendant vous pouvez consulter le site internet : http://www.reseau-cen.org/fr/basse-normandie

Gaz de schiste

Réseau énergie

Jean Lemoine

En février, Jean-Claude Lenoir, sénateur et Christophe Bataille ont écrit un rapport sur les technologies alternatives à la fracturation hydraulique. Ils se répandent dans les media, insultant les détracteurs des gaz de schiste.

Auraient –ils découvert la pierre philosophale ?

L'introduction de gaz dans le sous-sol n'est pas une technique nouvelle. Nos savants ont découvert une formule magique : le « propane non inflammable », ou heptafluoropropane. C'est un gaz inhibiteur destiné à empêcher la réaction de combustion. Son innocuité pour l'homme n'est pas prouvée … il n'est pas autorisé en France ! Pour l'atmosphère : c'est un redoutable gaz à effet de serre. Sa durée de vie dans l'atmosphère est de 30 à 40 ans, il génère 300 fois plus d'effet de serre que le gaz carbonique.

Dans ce même mois de février, l'IDDRI a fait une publication sur les effets économiques du gaz de schiste dans l'économie américaine. La forte baisse du prix du gaz n'aurait eu que peu d'influence sur le coût de l'énergie. Seuls certains secteurs industriels ont pu en profiter (ils ne représenteraient que 1,2% du PIB). Pour Thomas Spencer, « Le gaz et le pétrole de schiste constituent donc un facteur très faible de croissance » : moins de 0,04 % de croissance supplémentaire par an, sur vingt-trois ans. Pour les emplois directs, 200 000 entre 2005 et 2013, un chiffre en soi non négligeable, mais finalement très faible au regard d'une population active de 155 millions de travailleurs.

L'exploitation du gaz de schiste n'est pas le moteur de croissance aux USA, pourquoi le deviendrait-il en Europe ?

Le mois de février a été faste pour les ormes

Réseau forêt

Alain Noel

Le dernier jour de janvier, à l'occasion d'une visite sur le vaste chantier, nous a permis de voir la bonne santé des ormes plantés sur la commune de Sainte Mère Église, lors de la rénovation de certaines infrastructures. Réalisation de nouvelles routes, mises en place de parkings ont été accompagnées de plantation de haies dans lesquelles une vingtaine de nos arbres a trouvé sa place. Ce jour là, nous avons pu rencontrer les élus de la communauté de communes, du département et de la région et le parc régional des marais du Cotentin et du Bessin, tous participants ou initiateurs du projet.

Une semaine liée au développement durable a été initiée par la communauté de communes de la Haye du Puits, en particulier la chargée de mission Agenda 21, et toujours le parc régional des marais du Cotentin et du Bessin.

Le 11 février, l'école de Saint Jores , toujours dans la Manche donc , nous accueillait pour que les 70 enfants, de la maternelle au CM2 aient une information sur les arbres et la maladie de l'orme en particulier, avec projections et distributions de documents. Ils ont pu l'après midi, malheureusement sous des cieux peu cléments, planter trois arbres qui seront les sujets de leurs observations pendant les années à venir.

Le point d'orgue était le 15 février, journée de plantation

d'une haie bocagère, toujours à Saint Jores, haie dans laquelle 27 ormes ont trouvé leur place. Les habitants de la commune et les voisins se sont retrouvés dans une chaleureuse ambiance le long de la voie verte, face à l'ancienne gare de Saint Jores et ont participé à ce travail d'embellissement de la voie verte Carentan Carteret.

Ce sont donc près de 60 arbres qui ont trouvé leur place dans cette région du Cotentin. Cela s'inscrit dans la démarche plus globale organisée par notre association et qui a ainsi vu près de 160 arbres plantés durant cet hiver 2013-2014.

Que tous ceux qui ont participé à cette opération en soit remerciés.

La biodiversité c'est maintenant !

Réseau biodiversité

Alain Lerch

Les entreprises du CAC 40 deviendraient-elles vertueuses ? En décembre, l'Association ePe (**e**ntre-prises **p**our l'**e**nvironnement), qui réunit plusieurs entreprises du CAC40, tenait une réunion de présentation de sa publication militante « Mesurer et Piloter la Biodiversité » au pavillon de l'eau à Paris. Deux adhérents du CREPAN y assistaient.

Les témoignages se sont succédés sur la thématique biodiversité et entreprises (Lafarge, BASF, RTE, Séché Environnement, Calcia, Lyonnaise des Eaux, etc…) dans un langage managérial, manquant parfois d'un peu de conviction voire de compétences sur les questions qui touchent à la nature. Heureusement ces brèves présentations étaient rééquilibrées par deux professionnels de la biodiversité (Florence Clap pour l'UICN France) et Bernard Chevassus-au-Louis (Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (CSPNB). Ils reconnaissent par la bouche de leur Président, Pierre-André de Chalendon PDG de Saint-Gobain que « les acteurs économiques prennent conscience de leur responsabilité » et que « les entreprises ont une compréhension variable des enjeux liés à la biodiversité ». Il n'a cependant pas reconnu le fait que leur image de marque était en jeu, pression sociétale oblige.

L'impact des entreprises dit « périmètre d'action » est soit direct sur le site d'implantation soit indirect (impact des produits vendus ou des déchets de production et impact à l'origine des matières premières; impact parfois lointain). Ce périmètre d'action n'est pas toujours aisé à définir. Pour ce qui concerne la mise en œuvre, les termes « mesurer » et « piloter » sont-ils recevables par les scientifiques ? Il existe de fait de nombreux outils de « mesure » de la biodiversité : les indicateurs de diversité intra et interspécifique, les effectifs, les fonctions biologiques assurées dans l'écosystème, etc…

Quant au « pilotage », il interroge, car spontanément la biodiversité se pilote d'elle-même par son dynamisme. S'agira-t-il de rectifier les impacts négatifs ou, sans l'avouer, « en utilisant nos propres indicateurs » (sic) de « conduire la nature vers davantage de valeur ajoutée » (resic) . En « monétarisant » la nature on risquerait alors de l'éloigner de son dynamisme spontané et naturel.

Pour conclure, et en ne prenant comme parti inconditionnel que celui de la grande vigilance de la part d'une association comme le CREPAN, on peut dire à propos de la défense et de l'aménagement de la nature : la vie quelle entreprise !

Pesticides dans les zones non agricoles : jardins, espaces verts, voies ferrées…

Réseau santé

Claudine Joly

Pesticides dans les zones non agricoles : jardins, espaces verts, voies ferrées, …

Le parlement a adopté en janvier une proposition de loi interdisant l'usage des pesticides (sauf produits bio et certains autres considérés à faible impact) en zone non agricole à l'horizon 2022. Une excellente nouvelle, un peu loin dans le temps certes mais il faut un moment de transition en particulier pour les professionnels, nous le comprenons bien. A noter que les élus UMP ne se sont pas opposés, ils se sont seulement abstenus souhaitant améliorer (?) la loi, le groupe en question était mené par le député Saddier qui avait en son temps rendu un rapport très clair sur la gravité de la problématique abeilles. Enfin ! Presque un consensus pour une décision très favorable à la biodiversité, il faut dire que seuls les fabricants de pesticides pour les jardins étaient économiquement impactés, ils ont d'ailleurs retiré leur signature de la charte biocontrôle qu'ils avaient cosignés pendant le Grenelle, tant pis. Autre regret, à quand une modification profonde des pratiques sur les voies ferrées grosses consommatrices d'herbicides ? Mais ne boudons pas notre plaisir, bravo pour cette décision importante !